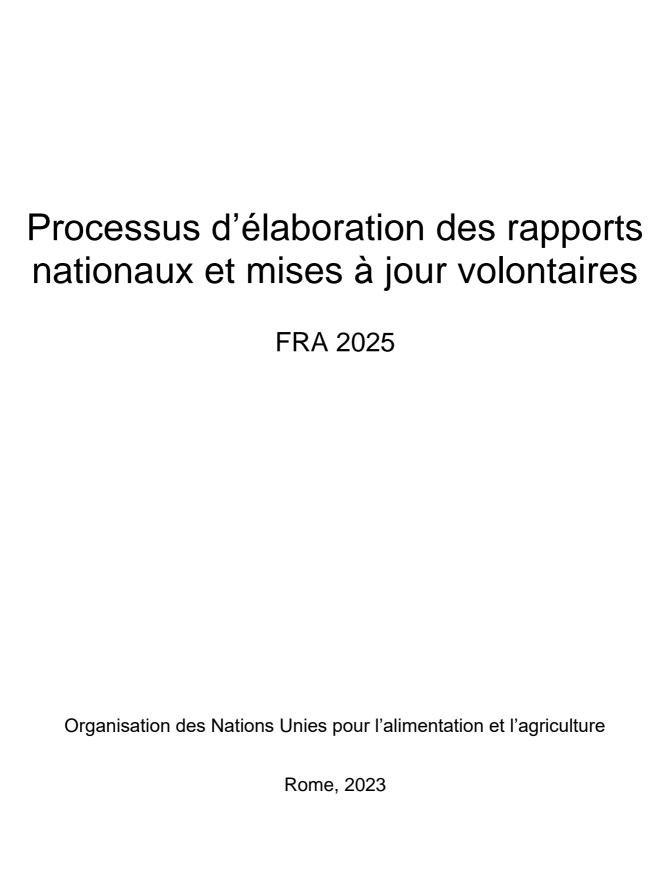




Processus d'élaboration des rapports nationaux et mises à jour volontaires

FRA 2025



La collection de Documents de travail de l'Évaluation des ressources forestières vise à refléter les activités et les progrès du Programme FRA de la FAO. Les documents de travail ne sont pas des sources d'information faisant autorité – ils ne traduisent pas la position officielle de la FAO et ne devraient pas servir à des fins officielles. Veuillez consulter le site web des forêts de la FAO (www.fao.org/forestry/fr) pour avoir accès à des informations officielles.
La collection de Documents de travail de FRA est une tribune importante pour la diffusion rapide d'informations sur le programme de FRA. Pour signaler d'éventuelles erreurs dans les documents de travail ou fournir des commentaires pour en améliorer la qualité, les lecteurs sont priés d'écrire à: fra@fao.org

ÉVALUATION DES RESSOURCES FORESTIERES MONDIALES

Depuis 1946, la FAO assure un suivi des forêts dans le monde tous les cinq à dix ans. Les évaluations récentes des ressources forestières mondiales (FRA) sont désormais produites tous les cinq ans afin de fournir une approche cohérente pour décrire les forêts du monde et leur d'évolution.

Au cours de cette période, la portée de FRA a évolué, passant d'un inventaire axé sur le bois à des évaluations plus exhaustives qui visent à répondre à des besoins en information toujours croissants sur tous les aspects de la gestion durable des forêts. Dans le même temps, le rôle joué par les pays dans le processus de collecte des données de FRA a été renforcé et les rapports nationaux élaborés par les correspondants nationaux, leurs suppléants et les autres collaborateurs nationaux sont devenus la pierre angulaire du processus.

FRA 2025 repose sur les évaluations précédentes. Le contenu des rapports a été encore rationalisé pour accroître l'efficacité et réduire la charge de travail des pays en termes d'élaboration des rapports. Les changements apportés répondent à des développements récents dans l'arène des politiques internationales sur les forêts, telles que le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Plan stratégique 2017-2030 des Nations Unies sur les forêts (PSNUF), l'Accord de Paris et le Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal. De plus, la plateforme de rapports en ligne créée pour FRA 2020 a encore été améliorée pour faciliter l'élaboration des rapports et garantir la qualité des données. Ces changements ont été instaurés avec l'appui d'experts internationaux consultés lors de la huitième consultation des experts de FRA qui s'est tenue en ligne en septembre 2022.

Ce document vise à aider les correspondants nationaux de FRA à préparer les rapports nationaux de FRA 2025. Il fournit des informations sur le processus d'élaboration des rapports nationaux, y compris un aperçu de la procédure pour les futures mises à jour volontaires.

TABLE DES MATIERES

1	I	NTRODUCTION	4
2	L	E PROCESSUS REGULIER D'ELABORATION DES RAPPORTS NATIONAUX DE FRA 20	255
	2.1	LE CALENDRIER DE FRA 2025	5
	2.2	ÉTABLISSEMENT DU RESEAU DES CORRESPONDANTS NATIONAUX POUR FRA 2025	6
	2.3	ATELIERS DE FORMATION REGIONAUX/SOUS-REGIONAUX	7
	2.4	EXAMEN ET VALIDATION DES RAPPORTS NATIONAUX DE FRA 2025	9
	2.5	ANALYSE DES DONNEES, PREPARATION DU MATERIEL DE DIFFUSION ET LANCEMENT	9
3	\mathbf{N}	MISES A JOUR VOLONTAIRES ENTRE DEUX CYCLES REGULIERS DE RAPPORTS DE F	RA11
	3.1	RESUME	11
	3.2	CONTEXTE	11
	3.3	QUAND PROCEDER A UNE MISE A JOUR	12
	3.4	PORTEE	12
	3.	.4.1 VARIABLES A PRENDRE EN COMPTE POUR LES MISES A JOUR	12
	3.	.4.2 Annees de reference	13
	3.5	CALENDRIER POUR L'EXECUTION DES MISES A JOUR VOLONTAIRES	14
	3.6	PROCESSUS DES MISES A JOUR VOLONTAIRES	14
	3.7	IMPLICATIONS POUR LES PAYS	15
	3.8	IMPLICATIONS POUR LE SECRETARIAT DE FRA	15
	3.0	IMDI ICATIONS I IEES A LA DIEELISION DES NOLIVELLES DONNESS	16

1 INTRODUCTION

Le programme d'Évaluation des ressources forestières mondiales (FRA) de la FAO a bénéficié d'orientations techniques et d'un appui de la part de spécialistes internationaux, dans le cadre de consultations d'experts tenues à intervalles réguliers au cours des trois dernières décennies. La première consultation, organisée en 1987 à Kotka en Finlande, a été suivie d'une série de consultations périodiques d'experts, chacune ayant fourni des orientations spécifiques à chaque évaluation mondiale consécutive.

Ce document présente un aperçu du processus d'élaboration des rapports pour FRA 2025, y compris les informations suivantes:

- 1) Le calendrier de FRA 2025
- 2) Le réseau des correspondants nationaux
- 3) Le plan de développement des capacités
- 4) L'examen et la validation des rapports nationaux de FRA 2025
- 5) L'analyse des données et la diffusion des résultats

Le document comprend également une section consacrée aux mises à jour volontaires, qui est un nouvel élément dans le processus de FRA. En effet, il a été introduite en demande du Comité des forêts lors de sa 25^e session afin de répondre à une demande accrue d'informations actualisées et exactes sur les ressources forestières mondiales pour le suivi des progrès réalisés dans l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD) ainsi que dans le cadre d'autres processus internationaux.

Le processus d'élaboration des rapports nationaux de FRA 2025 et la proposition de mises à jour volontaires entre deux cycles réguliers d'élaboration de rapports de FRA ont été présentés et examinés lors de la consultation d'experts en ligne de FRA 2025 (du 12 au 23 septembre 2022). Les orientations et recommandations de cette consultation ont été intégrées dans ce document.

2 LE PROCESSUS REGULIER D'ELABORATION DES RAPPORTS NATIONAUX DE FRA 2025

2.1 LE CALENDRIER DE FRA 2025

La portée de FRA 2025 sera finalisée sur la base des recommandations de la consultation d'experts et la plateforme de production des rapports sera mise en œuvre en conséquence.

Jusqu'à la fin de l'année 2022, les travaux se concentreront sur l'établissement et le renforcement du réseau de correspondants nationaux (CN) de FRA 2025. Le processus d'élaboration des rapports et d'examen se tiendra principalement en 2023, et l'analyse des résultats et la préparation du matériel de diffusion auront lieu en 2024. Le lancement et la diffusion des résultats sont prévus pour 2025.

Le Tableau 1 présente les étapes clés de FRA 2025 et les sections suivantes décrivent en détail certaines des principales composantes du processus.

Tableau 1. Étapes clés de FRA 2025

Activité	Date	Remarques
Établissement du réseau des correspondants nationaux pour FRA 2025	Octobre 2022	Lettres officielles envoyées aux chefs des forêts pour confirmer les correspondants nationaux ou pour en désigner de nouveaux
Finalisation de la portée de FRA 2025	Novembre 2022	Voir le document de référence n° 1
Finalisation des améliorations et des modifications de la plateforme de FRA	Décembre 2022	
Lancement du processus d'élaboration des rapports	Février 2023	Tous les correspondants nationaux peuvent accéder aux rapports nationaux préremplis sur la plateforme de FRA
Ateliers régionaux/sous- régionaux	De février à décembre 2023	Les correspondants nationaux et les examinateurs se réunissent pour travailler sur la compilation et l'examen des rapports nationaux de FRA 2025
Finalisation des rapports nationaux	Décembre 2023	Les rapports nationaux finalisés ont été soumis et il n'est plus possible de les modifier
Analyse préliminaire des données	De décembre 2023 à janvier 2024	Analyse préliminaire et nettoyage des données
Validation des rapports nationaux de FRA 2025	Février 2024	Les chefs des forêts ont validés les rapports nationaux finaux
Analyse et rédaction	De février 2024 à juin 2024	Analyse des données, suivie de la rédaction du rapport
Modification, mise en page, traduction des publications FRA et mise au point de l'interface utilisateur de la plateforme	De juin 2024 à février 2025	
Lancement des résultats de FRA 2025	De mars à octobre 2025	Publication des résultats et des documents de FRA 2025

2.2 ÉTABLISSEMENT DU RESEAU DES CORRESPONDANTS NATIONAUX POUR FRA 2025

Les données nationales soumises par les pays au travers d'un réseau de correspondants nationaux officiellement désignés constituent l'épine dorsale de l'Évaluation des ressources forestières mondiales de la FAO. La mise en place d'un réseau officiel de correspondants nationaux de FRA a commencé par une demande officielle du directeur de la Division des forêts de la FAO auprès des chefs des forêts. Chaque pays a désigné un correspondant national et un correspondant national suppléant. Depuis FRA 2005, il est demandé aux pays de confirmer ou de soumettre une nouvelle nomination à chaque nouveau cycle de FRA.

Les 342 correspondants nationaux et suppléants qui ont été nommés pour FRA 2020 ont établi des équipes nationales d'experts chargées de compiler leurs rapports nationaux, et plus de 700 experts nationaux ont contribué au processus d'élaboration des rapports par le biais de la plateforme en ligne.

Le processus de nomination des nouveaux correspondants nationaux (CN) pour FRA 2025 a été lancé immédiatement après la consultation d'experts qui s'est déroulée en septembre 2022.

Étant donné que dans les prochaines années, FRA permettra aux pays de fournir des informations actualisée sur les indicateurs clés, notamment les indicateurs des Objectifs de développement durable, et compte tenu de la possibilité de le faire au travers de la nouvelle plateforme de rapports en ligne (voir le Chapitre 3 pour plus de détails), il est nécessaire d'adapter le processus de nomination des CN en conséquence.

Pour cette raison, il sera demandé aux pays de désigner un CN et un suppléant (ou de confirmer les nominations précédentes) qui seront responsables de l'élaboration du rapport national pour FRA 2025 et des évaluations suivantes jusqu'à ce qu'une nouvelle nomination soit communiquée au secrétariat de FRA. Les nominations de femmes disposant des qualifications requises sont fortement encouragées.

Avant le début du nouveau cycle d'élaboration de rapports, les nominations existantes seront rappelées/indiquées aux autorités forestières nationales, tout en précisant que, sans nouvelle nomination, il sera présumé que les mêmes experts poursuivent leur mandat.

Pour tenir compte de ces changements, les lettres de demande de nomination de CN comprendront des termes de référence révisés pour les CN, dont la tâche immédiate consiste à assister le secrétariat de FRA dans la mise en œuvre du processus d'élaboration des rapports et, plus spécifiquement, à:

- servir de point focal pour communiquer avec la FAO au sujet de questions liées au Programme FRA;
- établir et coordonner une équipe nationale de collaborateurs afin de soutenir l'élaboration des rapports pour FRA, y compris coordonner les contributions des diverses institutions nationales pour assurer l'exhaustivité et la cohérence des rapports;
- accéder à la plateforme en ligne de FRA pour saisir et traiter les données nationales conformément à la méthodologie et au calendrier d'élaboration des rapports; cela peut inclure la mise à jour volontaire si le pays souhaite actualiser ou corriger des chiffres soumis entre deux cycles de rapports de FRA;
- participer (ou nommer un autre expert de l'équipe nationale pour participer) aux réunions et ateliers organisés dans le cadre de FRA;
- communiquer et partager des informations avec les parties prenantes nationales et le bureau national
 de statistique, les points focaux des ODD et de la Convention-cadre des Nations Unies sur les
 changements climatiques (CCNUCC) afin que d'assurer la cohérence des données communiquées
 et d'accroître la sensibilisation et la connaissance sur le processus de FRA à l'échelle nationale avant
 la soumission finale du rapport national;
- communiquer avec le Chef des Forêts pour la validation des informations nationales avant leur publication;

- tenir à jour les coordonnées dans la plateforme en ligne et communiquer avec le Chef des Forêts pour veiller à ce que le secrétariat de FRA soit informé d'une nouvelle nomination en cas de changement.

2.3 ATELIERS DE FORMATION REGIONAUX/SOUS-REGIONAUX

Compte tenu des difficultés encore rencontrées dans le cadre des voyages internationaux, il n'y aura pas de réunion mondiale des CN à l'occasion du lancement du processus d'élaboration des rapports. Au lieu de cela, le développement des capacités sera réalisé dans le cadre d'ateliers régionaux et sous-régionaux, qui mettront davantage l'accent sur les discussions spécifiques à chaque région.

Sous réserve des restrictions dues à la pandémie de COVID-19 et de la disponibilité des ressources financières requises, les ateliers régionaux/sous-régionaux seront des rencontres en personne auxquelles seront invités les CN de la région concernée.

L'intention est d'organiser, dans chaque région ou sous-région, un premier atelier au cours duquel les CN seront initiés au processus d'élaboration des rapports et se familiariseront avec la plateforme pour démarrer la saisie de données. Un deuxième atelier sera consacré à l'examen des données et des métadonnées soumises pour en assurer la cohérence et garantir la transparence et la traçabilité des estimations. Entre le premier et le deuxième atelier, les CN et leurs équipes de collaborateurs disposeront d'un délai de cinq mois pour poursuivre leur travail de compilation de leurs rapports nationaux. À la fin du deuxième atelier, tous les rapports nationaux devront avoir été finalisés, examinés et soumis sur la plateforme pour une validation interne finale (en attente de validation).

Par rapport aux évaluations antérieures, les pays disposeront d'un délai plus court pour finaliser leurs rapports entre les premiers ateliers de lancement et la deuxième série d'ateliers d'examen.

Ce délai plus court permettra de maintenir l'élan après le processus de nomination et d'assurer une communication plus rapprochée et intensives avec les CN entre les deux ateliers.

De plus, l'élaboration des rapports sera bien plus simple, car les rapports nationaux seront préremplis avec les informations fournies pour les rapports de FRA 2020. Par ailleurs, le fait de doubler le temps consacré aux ateliers régionaux permettra de réduire les délais d'élaboration des rapports pour les CN. En effet, comme nous l'avons appris lors des évaluations précédentes, les CN travaillent plus efficacement pendant les ateliers régionaux, car ils peuvent se concentrer quelques jours exclusivement à l'élaboration du rapport, tout en bénéficiant de l'appui d'une équipe dédiée d'examinateurs de la FAO qui peuvent les aider à résoudre les problèmes qu'ils pourraient rencontrer.

Les ateliers régionaux/sous-régionaux sont prévus en 2023. Un calendrier préliminaire pour les ateliers régionaux figure au Tableau 2.

Tableau 2. Calendrier préliminaire pour les ateliers de formation régionaux

	2023										
Groupes régionaux	F	M	A	M	J	J	A	S	0	N	D
Caraïbes	2 ^e moitié					1 ^{re} moitié					
Afrique anglophone		1 ^{re} moitié					2 ^e moitié				
Afrique francophone		2 ^e moitié						1 ^{re} moitié			
Pacifique			1 ^{re} moitié					2 ^e moitié			
Amérique latine			2 ^e moitié						1 ^{re} moitié		
Amérique du Nord et Europe				1 ^{re} moitié					2 ^e moitié		
Asie				2 ^e moitié						1 ^{re} moitié	
Asie centrale					1 ^{re} moitié					2 ^e moitié	
Proche-Orient et Afrique du Nord					2 ^e moitié						1 ^{re} moitié

Premier atelier: 3 jours. Lancement du nouveau processus d'élaboration des rapports, exploration des fonctionnalités de la plateforme et des données requises et développement du plan de travail au niveau national pour l'élaboration du rapport et sa validation. Pour les pays expérimentés ou ceux qui n'ont aucune nouvelle donnée, une partie du processus d'élaboration des rapports pourrait déjà avoir lieu lors du premier atelier.

Deuxième atelier: 3 jours. Apport d'un appui technique dans l'élaboration des rapports et de l'examen des rapports en vue de leur soumission finale à la fin de l'atelier. Cet atelier est facultatif pour les pays qui ont déjà terminé le processus d'élaboration de leur rapport pendant le premier atelier.

2.4 EXAMEN ET VALIDATION DES RAPPORTS NATIONAUX DE FRA 2025

Le processus d'examen se déroulera selon des modalités similaires à celles des évaluations antérieures. Des points focaux régionaux identifiés en conjonction avec un certain nombre d'examinateurs supplémentaires apporteront une assistance technique aux CN pour la compilation des rapports nationaux.

Les points focaux régionaux et les examinateurs fourniront une assistance technique et des orientations aux CN lors des ateliers régionaux et sous-régionaux (où il est prévu que la plus grande partie du travail d'examen soit accomplie), et à distance entre les premier et deuxième ateliers, au travers de la plateforme de FRA.

Une fois la procédure d'examen terminée, les examinateurs modifieront le statut du rapport national dans la plateforme pour le mettre « en attente de validation » et un message sera automatiquement envoyé au CN et au suppléant pour les informer que le rapport a été approuvé et qu'il est prêt à être validé par le Chef des Forêts. La validation permettra aux autorités nationales d'examiner les rapports nationaux et de faire part de leurs commentaires, préalablement à leur publication .

Si aucun retour n'est donné dans un délai de deux semaines, il sera considéré que le rapport a été validé et il ne sera plus possible de le modifier sur la plateforme.

Par le passé, le processus de validation se déroulait dans le cadre de lettres officielles adressées par le directeur des forêts de la FAO aux autorités nationales, et l'absence de réponse de la part du Chef des Forêts était interprétée comme un consentement tacite à la publication des données. La conduite de la validation au travers de la plateforme simplifiera considérablement l'ensemble du processus et renforcera le niveau de participation des correspondants nationaux au processus de validation. De plus, la plateforme conservera un registre des rapports nationaux qui ont été activement validés et de ceux qui l'ont été par le biais d'un consentement tacite.

2.5 ANALYSE DES DONNEES, PREPARATION DU MATÉRIEL DE DIFFUSION ET LANCEMENT

De même que pour les évaluations FRA précédentes, l'analyse et l'agrégation des données nationales démarreront après la validation et permettront d'extraire des messages clés préliminaires qu'il sera possible de publier et de diffuser plusieurs mois avant la publication de la base de données complète et du rapport principal.

Une période plus longue entre la publication des résultats clés et celle du rapport principal est requise pour permettre un travail simultané sur la production du rapport dans toutes les langues officielles des Nations Unies.

Ainsi que l'indique le récapitulatif dans le Tableau 3 ci-dessous, il est proposé de publier un premier ensemble de messages clés d'ici au premier trimestre de 2025, la base de données complète et les rapports nationaux d'ici le deuxième trimestre et le rapport principal dans les 6 langues officielles des Nations Unies avant la fin de 2025.

La possibilité d'une collaboration pour la publication d'un article scientifique reposant sur les données de FRA, similaire à ce qui a été fait pour FRA 2020, sera également étudiée. Par ailleurs, les données de FRA seront également utilisées et diffusées dans le cadre des soumissions liées aux ODD.

Tableau 3. Matériel de diffusion de FRA 2025

Produit	Période de publication 2025	Remarques		
Principaux résultats de FRA 2025	1 ^{er} trimestre	Disponibles dans toutes les langues officielles des Nations Unies, en format numérique et interactif (non imprimé)		
Rapports nationaux de FRA 2025	2 ^e trimestre	236 rapports de pays et de territoires disponibles au téléchargement dans un format PDF depuis le site Internet de FRA		
Base de données complète de FRA 2025	2 ^e trimestre	Disponible dans toutes les langues officielles des Nations Unies pour l'analyse et le téléchargement des données		
Rapport principal de FRA 2025	3e trimestre	Disponible dans toutes les langues officielles des Nations Unies, en format numérique et imprimé		

3 MISES A JOUR VOLONTAIRES ENTRE DEUX CYCLES REGULIERS DE RAPPORTS DE FRA

3.1 RESUME

Cette section présente un nouvel élément dans le processus de FRA qui permettra aux pays d'effectuer des <u>mises à jour volontaires</u> des données soumises dans le cadre de FRA chaque fois qu'ils disposent de nouvelles données ou qu'ils souhaitent corriger des données communiquées précédemment. Les nouvelles données des pays seront diffusées sur la plateforme de FRA et incluses dans la soumission annuelle de données pour les Objectifs de développement durable (ODD).

Ce chapitre présente le contexte de cette nouvelle fonctionnalité et les recommandations adressées aux pays concernant le champ d'application et le processus des mises à jour. Il aborde également certaines des implications liées à la diffusion des données.

Les mises à jour entre deux cycles réguliers de rapports sont volontaires. Les pays qui souhaitent effectuer des mises à jour doivent en informer le secrétariat de FRA afin que celui-ci leur permette d'accéder à la plateforme pour y soumettre des informations. Le secrétariat de FRA examinera les mises à jour et celles-ci seront validées avant la publication des nouvelles données.

Il n'est pas prévu que l'intégralité du rapport national soit actualisé. Les pays peuvent choisir les tableaux du rapport qu'ils souhaitent ajourné, en fonction de leur situation nationale et de la disponibilité de nouvelles données. Toutefois, afin de maintenir la cohérence de l'ensemble de données, les nouvelles données sur la superficie de forêt devront être reflétées dans tous les tableaux relatifs aux superficies. De même, les nouvelles données sur les stocks devront être reflétées dans tous les tableaux liés aux stocks. Pour les tableaux mis à jour, la série temporelle historique devra également être révisée.

Les pays pourront procéder à des mises à jour volontaires dès 2024, une fois que les rapports nationaux réguliers de FRA 2025 auront été finalisés et validés. Les mises à jour effectuées en 2024 pourront même être intégrées dans l'analyse et le rapport finaux de FRA 2025 si elles sont soumises dans les délais impartis. Les pays pourront également soumettre des mises à jour en 2025, en 2026 et en 2027, jusqu'à l'élaboration des rapports nationaux de la prochaine évaluation régulière en 2028.

3.2 CONTEXTE

Les possibilités en termes d'exécution de mises à jour volontaires dans le cadre des cycles quinquennaux réguliers de rapports de FRA ont été discutés ces cinq dernières années, principalement sur la base des exigences en matière d'élaboration des rapports sur les ODD, dont un certain nombre des indicateurs s'appuient sur des informations provenant de FRA et sont présentés chaque année par la FAO au secrétariat des ODD. Bien que les rapports sur les ODD permettent de répéter les données antérieures en l'absence de nouvelles données disponibles, la FAO, ainsi que les pays membres, souhaiterait que davantage d'informations plus récentes soient communiquées pour les rapports sur les ODD et dans le cadre de la diffusion des données statistiques de la FAO.

En juillet 2020, la 164e session du Conseil de la FAO a demandé à la FAO d'analyser les incidences d'une réduction à deux ans de la durée du cycle d'élaboration des rapports de FRA, pour répondre à une demande croissante d'informations actualisées et exactes sur les ressources forestières dans le monde pour le suivi des progrès réalisés dans l'atteinte des ODD ainsi que dans le cadre d'autres processus internationaux.

Cette demande a été examinée à l'occasion de la 25^e session du Comité des forêts (COFO), en octobre 2020, au cours de laquelle les participants ont discuté des prochaines étapes de l'Évaluation des ressources forestières mondiales (FRA). Entre autres éléments, le Comité a demandé à la FAO:

- a. de continuer à produire un rapport d'évaluation des ressources forestières mondiales tous les cinq ans;
- b. d'élaborer, en concertation avec les Membres, les partenaires du Questionnaire collaboratif sur les ressources forestières, des experts internationaux et d'autres parties prenantes, un processus souple d'établissement de rapports d'évaluation des ressources forestières mondiales qui rende possible <u>l'actualisation volontaire des indicateurs essentiels</u> relatifs à l'ODD 15 et d'autres indicateurs, à la discrétion des Membres, s'ils prennent connaissance de nouvelles informations, tout en veillant à la qualité et à la transparence des données.

L'introduction de mises à jour volontaires entre deux cycles réguliers d'élaboration des rapports constitue un changement majeur dans le processus de FRA et aura un impact sur de nombreux aspects du processus, y compris les termes de référence applicables aux correspondants nationaux et à leurs suppléants, l'examen et le contrôle de la qualité des données soumises et le processus de validation.

Les sections suivantes de ce chapitre se penchent plus en détail sur les principaux aspects à prendre en compte lors de mises à jour volontaires, tels que la portée et le contenu des mises à jour, le calendrier de mise en œuvre, le processus et les implications tant pour les pays que pour le secrétariat de FRA.

3.3 QUAND PROCEDER A UNE MISE A JOUR

Les pays sont libres de décider s'ils souhaitent effectuer une mise à jour et à quel moment, en respectant le calendrier général présenté plus loin dans ce document. Toutefois, les mises à jour ne doivent être envisagées que si de nouvelles données sont disponibles pour une ou plusieurs variables de FRA ou si des erreurs sont décelées dans le rapport précédemment soumis. Les mises à jour ne doivent pas être effectuées simplement pour prolonger une série temporelle de prévisions reposant sur des données précédemment soumises pour le rapport FRA, ni pour ajourner les métadonnées contenues dans le rapport.

3.4 PORTEE

3.4.1 Variables à prendre en compte pour les mises à jour

Les pays peuvent choisir les tableaux du rapport et les variables de FRA à mettre à jour en fonction de leur situation. Cependant, il est conseillé d'envisager d'actualiser une ou plusieurs des variables de FRA suivantes, utilisées pour produire les indicateurs pour les rapports sur les ODD:

- Superficie de forêt et changement de la superficie de forêt
- Biomasse aérienne dans les forêts
- Superficie de forêt soumise à un plan de gestion à long terme
- Superficie de forêt à l'intérieur d'aires protégées officiellement établies

Les pays peuvent choisir de mettre à jour l'intégralité de leur rapport s'ils le souhaitent. Cela permettra d'alléger le travail requis pour soumettre des informations dans le cadre de la prochaine évaluation complète.

Il est important de maintenir la cohérence interne de l'ensemble des données actualisées. Par conséquent, une mise à jour de la superficie de forêt implique que d'autres du rapport doivent être actualisés. De même, toutes les variables liées aux stocks doivent être mises à jour chaque fois que de nouvelles données sur l'un des stocks (matériel sur pied, biomasse, carbone) sont disponibles. Dans FRA 2025, les tableaux portant sur la superficie de forêt et les stocks sont les suivants:

Tableaux liés à la superficie de forêt	Tableaux liés aux stocks
Tableau 1a - Étendue des forêts et des autres terres boisées	Tableau 2a – Matériel sur pied
Tableau 1b – Caractéristiques des forêts	Tableau 2c – Stock de biomasse
Tableau 1c – Catégories spécifiques de forêts	Tableau 2d – Stock de carbone
Tableau 1d – Expansion de la forêt, déforestation et changement net annuels	
Tableau 3a – Objectifs de gestion fixés	
Tableau 3b – Superficie de forêt se trouvant à l'intérieur d'aires protégées juridiquement constituées et superficie de forêt soumise à un plan de gestion à long terme	
Tableau 4a – Propriété de la forêt	
Tableau 4b – Droits de gestion des forêts publiques	

Tous les tableaux comportant de nouvelles données doivent faire l'objet de <u>mises à jour des</u> <u>métadonnées</u>, y compris les sources de données, les données nationales, la reclassification et les estimations/prévisions.

Dans tous les tableaux qui sont mis à jour, <u>il faut également revoir les données historiques</u> pour garantir la cohérence des séries temporelles.

3.4.2 Années de référence

S'agissant des années de référence, les spécifications pour FRA 2025 prévoient les années de référence suivantes dans les tableaux de FRA:

Il y a quelques exceptions, dont les tableaux sur les perturbations et les incendies, qui incluent des années individuelles jusqu'à 2022, ainsi que ceux sur la propriété, dont la dernière année de référence s'arrête à 2020.

Par ailleurs, les tableaux sur les indicateurs de l'Objectif de développement durable 15 qui sont présentés à la fin du rapport sont générées à partir des données soumises dans les tableaux de FRA. Ces tableaux démarrent à l'année 2000 et comportent des années individuelles entre 2020 et 2025, de sorte que les séries temporelles seront les suivantes:

Les points de données annuelles entre 2020 et 2025 sont interpolés et les pays peuvent remplacer les valeurs interpolées s'ils disposent de données qui couvrent ces années. La superficie de forêt donnée dans le Tableau 1a sera interpolée pour générer la valeur de 2005.

¹ L'année de référence 2005 n'est incluse dans la section pour le rapport sur l'ODD 15 que pour la superficie de forêt (indicateur 15.1.1) et pour le calcul des taux annuels de changement net de la superficie de forêt (indicateur 15.2.1).

Pour le prochain cycle de rapports de FRA, les mises à jour des <u>tableaux de FRA</u> se baseront sur les mêmes années de référence que celles de FRA 2025, en dehors de ceux sur les perturbations et les incendies, pour lesquels il sera possible d'ajouter des années individuelles à la fin du tableau.

Les données contenues dans les <u>tableaux sur l'ODD 15</u> (à la fin du rapport) doivent être revues et mises à jour chaque fois que de nouvelles données couvrant des années individuelles jusqu'en 2025 sont disponibles, avec la possibilité d'ajouter des années individuelles après 2025 si des données sont disponibles. <u>Aucune prévision ne doit être effectuée au-delà de l'année 2025</u>.

3.5 CALENDRIER POUR L'EXECUTION DES MISES A JOUR VOLONTAIRES

Le tableau suivant présente le calendrier proposé pour l'exécution des mises à jour volontaires:

2023	Élaboration des rapports nationaux complets pour FRA 2025. Tous les rapports nationaux doivent être soumis, examinés et validés avant fin 2023.
2024	Analyse des données de FRA 2025 et préparation du rapport de FRA 2025 Des mises à jour volontaires sont possibles , en conservant les mêmes années de
	référence pour les tableaux de FRA et ceux liés à l'ODD 15 que dans le cadre de FRA 2025.
2025	Lancement de FRA 2025
	Des mises à jour volontaires peuvent être effectuées , en conservant les mêmes années de référence pour les tableaux de FRA et ceux liés à l'ODD 15 que dans FRA 2025.
2026	Des mises à jour volontaires peuvent être effectuées , en conservant les mêmes années de référence pour les tableaux de FRA et ceux liés à l'ODD 15 que dans FRA 2025.
2027	Des mises à jour volontaires peuvent être effectuées, en conservant les mêmes années de référence pour les tableaux de FRA que celles figurant dans les tableaux de FRA 2025, et en incluant également l'année 2026 dans les tableaux liés à l'ODD 15 si de nouvelles données sont disponibles pour 2026.
À compter de 2028	Étant donné que 2028 est l'année de l' élaboration des rapports nationaux complets de FRA , aucune mise à jour volontaire ne sera effectuée cette année-là.
	Après l'évaluation, le cycle devrait se poursuivre avec les modifications nécessaires, en fonction de l'évolution de la portée et des spécifications pour la prochaine évaluation, ainsi que des changements éventuellement apportés au cadre des rapports liés à l'ODD 15.

3.6 PROCESSUS DES MISES A JOUR VOLONTAIRES

Il est proposé que le processus annuel pour les mises à jour volontaires des rapports se déroule selon le calendrier général présenté ci-dessous. Ce calendrier peut être assoupli pour répondre aux besoins des différents pays. S'il faut inclure de nouvelles données dans les rapports annuels sur l'ODD 15, les données doivent avoir été mises à disposition, examinées et validées avant la fin de l'année civile.

Un pays souhaitant procéder à une mise à jour volontaire doit en informer le secrétariat de FRA. Il peut le faire par le biais d'une fonctionnalité de la plateforme ou par d'autres moyens. Une telle communication est importante, car elle permet au secrétariat de FRA de procéder à une ouverture sélective de la base de données afin que seuls les pays qui souhaitent apporter des mises à jour puissent y accéder, ce qui limite le processus d'examen à ces pays.

Premier Les pays indiquent au secrétariat de FRA leur volonté de mettre à jour trimestre

leur rapport national de FRA. Le mécanisme à cet effet doit être

développé.

Deuxième La base de données sera ouverte aux mises à jour et accessible aux trimestre

pays qui ont indiqué leur souhait de procéder à une mise à jour. Les données actualisées devront avoir été saisies sur la plateforme avant la

fin du mois juin.

Troisième Examen par le secrétariat et interactions avec les CN pour clarifier

trimestre certaines questions et pour garantir un ensemble de données

transparent et cohérent.

Ouatrième Validation, ajustements finaux si nécessaire et clôture de la base de trimestre

données avant la fin de l'année. Ainsi, les données pourront être disponibles pour l'élaboration des rapports liés à l'ODD 15, qui se

déroulera en janvier et février de l'année suivante.

3.7 **IMPLICATIONS POUR LES PAYS**

Les mises à jour volontaires entre des cycles réguliers d'élaboration des rapports ont d'importantes implications pour les pays. Elles offrent la possibilité d'inclure de nouvelles données nationales pour corriger des données précédemment soumises et pour mettre de nouvelles données à disposition sur la plateforme de FRA ainsi que dans la base de données des ODD. Toutefois, ces mises à jour implique également un surcroit de travail du CN et de son équipe, qui doivent compiler et saisir les nouvelles données et métadonnées dans la plateforme; cela peut cependant réduire la charge de travail pour les futurs rapports FRA.

Un pays souhaitant effectuer une mise à jour doit en informer le secrétariat de FRA par le biais d'un mécanisme qui n'a pas encore été établi.

La période de soumission d'informations étant courte, les pays doivent prévoir suffisamment de temps pour que le CN et son équipe puissent procéder à la mise à jour et interagir avec le secrétariat de FRA au cours du processus d'examen. De plus, le CN sera directement impliqué dans le processus de validation.

Dans le cadre de ce processus, les CN joueront un rôle plus permanent et seront continuellement impliqués dans le processus de FRA.

IMPLICATIONS POUR LE SECRETARIAT DE FRA 3.8

L'introduction de mises à jour volontaires a également des implications pour le secrétariat de FRA. Un planning strict doit être établi pour le processus annuel de mise à jour. Une communication fluide doit être maintenue avec les correspondants nationaux des pays qui ont indiqué leur souhait d'effectuer une mise à jour, et la plateforme de FRA doit être ajustée afin qu'il soit possible d'y saisir les mises à jour volontaires annuelles et de s'assurer que les nouvelles données sont clairement visibles et distinctes des données interpolées ou extrapolées.

Cela nécessitera également davantage de travail pour l'examen des rapports ajournés ainsi que pour la validation, l'analyse, la préparation de données agrégées et la diffusion. Toutes ces taches impliqueront une charge de travail supplémentaire permanente pour le secrétariat de FRA, ainsi qu'un travail supplémentaire temporaire au début pour développer et adapter encore la plateforme de FRA afin de faciliter ces mises à jour.

En revanche, le travail consacré à l'examen sera réparti sur un plus grand nombre d'années et plus de temps pourra être alloué à l'apport d'un appui individuel à certains pays et au renforcement de leurs capacités, ce qui contribuera à accroître la qualité des rapports.

3.9 IMPLICATIONS LIEES A LA DIFFUSION DES NOUVELLES DONNEES

Les mises à jour volontaires entre deux cycles réguliers d'élaboration des rapports pour FRA auront certaines implications sur la diffusion des données. Les nouvelles données seront diffusées sur la plateforme de FRA ainsi que dans la base de données et les rapports sur les ODD. Les rapports nationaux générés par la plateforme de FRA doivent clairement indiquer la date/l'année de révision et, dans l'idéal, il doit être possible de faire la distinction entre les nouvelles données nationales figurant sur la plateforme et les données initialement publiées.

Chaque mise à jour affectera, d'une manière ou d'une autre, les données agrégées régionales et mondiales et celles-ci ne seront plus exactement les mêmes que celles figurant dans le dernier rapport de FRA. Il est donc important d'examiner la manière de diffuser les nouvelles données et de s'assurer que les nouveaux résultats sont communiqués simultanément à leur publication sur la plateforme de FRA. Par exemple, un bulletin annuel contenant les dernières statistiques sur les forêts mondiales pourrait être préparé et diffusé. Une sélection de données statistiques ajournées pourraient être incluses dans la publication bisannuelle « Situation des forêts dans le monde ». En résumé, la trousse de diffusion d'informations liées aux mises à jour volontaires nécessite des discussions et des délibérations plus approfondies, car elle dépend également du nombre de pays (et de la superficie de forêt correspondante) qui décideront de procéder à des mises à jour volontaires.

Le processus d'Évaluation des ressources forestières mondiales est coordonné par la Division des forêts au siège de la FAO à Rome. La personne à contacter est la suivante:
Anssi Pekkarinen, Forestier principal
Division des forêts – Évaluation des ressources forestières mondiales fra@fao.org
https://www.fao.org/forest-resources-assessment/fr/
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture Rome, Italie